

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1961 B 00037 Numéro SIREN : 562 120 402 Nom ou dénomination : ALVEFO SAS
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003878

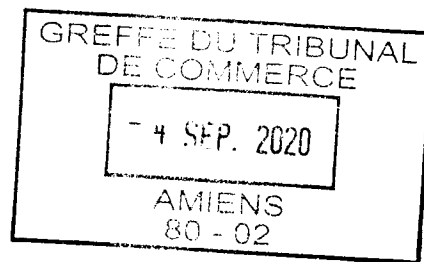
ALVEFO

Société par actions simplifiée

Au capital de 150 000 euros

Siège social : Rue A.Durouchez

80084 AMIENS RCS 562-120-402



EXTRAIT PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

29 JUILLET 2020

(ex 2019)

.../...

Troisième résolution

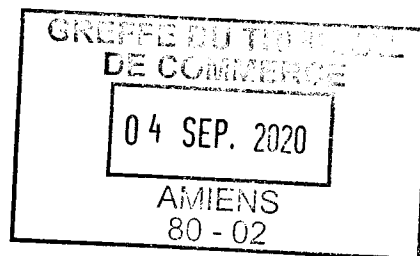
L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président, d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit la somme de 100.128 €, au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.../...

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT



BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ALVEFO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

1	2
---	---

Adresse de l'entreprise RUE ANDRE DUROUCHEZ 80046 AMIENS

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

Numéro SIRET*	5	6	2	1	2	0	4	0	2	0	0	0	2	8
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐ *

						Exercice N clos le,											
									3	1	1	2	2	0	1	9	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3										
Capital souscrit non appelé (I)			AA														
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC												
		Frais de développement *	CX		CQ												
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 050	AG	5 050											
		Fonds commercial (1)	AH	2 164	AI									2 164			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK												
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM												
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	26 729	AO									26 729			
		Constructions	AP	350 651	AQ	291 044								59 606			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS												
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 875	AU	1 035								840			
		Immobilisations en cours	AV		AW												
		Avances et acomptes	AX		AY												
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT												
		Autres participations	CU	6 510 938	CV									6 510 938			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC												
		Autres titres immobilisés	BD		BE												
		Prêts	BF		BG												
		Autres immobilisations financières *	BH		BI												
TOTAL (II)			BJ	6 897 407	BK	297 129							6 600 278				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM												
		En cours de production de biens	BN		BO												
		En cours de production de services	BP		BQ												
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS												
		Marchandises	BT		BU												
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW												
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	147 093	BY									147 093			
		Autres créances (3)	BZ	787 434	CA									787 434			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC												
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE												
		Disponibilités	CF	95 721	CG									95 721			
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 016	CI									11 016			
TOTAL (III)		CJ	1 041 263	CK									1 041 263				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW															
Primes de remboursement des obligations (V)		CM															
Écarts de conversion actif * (VI)		CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 938 671	CA	297 129									7 641 541			

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CE

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

(3) Part à plus d'un an : CR

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		ALVEFO		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 150 000)			DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	2 028 134	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	100 128	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 293 262	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	172	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	51 532	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 186	
	Dettes fiscales et sociales			DY	204 555	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5 053 068	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	25 766	
TOTAL (IV)			EC	5 348 279		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 641 541		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 348 279
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	172	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

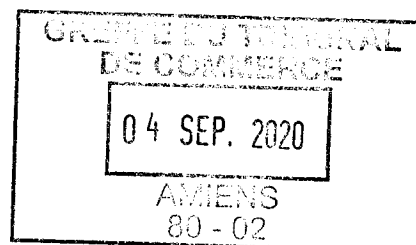
Cabinet Gérard ROULIN

85 rue du Sergent Bobillot

93100 – MONTREUIL

Tél : 0612733016

Gerard.roulin@wanadoo.fr



ALVEFO SAS

Rue André Durouchez

80080 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALVEFO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ALVEFO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, qui ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne l'estimation des participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents arrêtés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

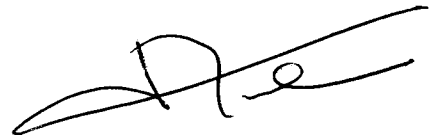
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Fait à Montreuil, le 15 Juillet 2020
Le Commissaire aux Comptes
GERARD ROULIN